

# Compte-rendu du conseil d'école Jules Ferry

15/06/2023

**Présents :**

**Enseignant/es :** Mesdames **ABONDANCE, ARNAUD-FENETRIER, BARRAUD, BERNARDEAU, BITONNEAU, BOUYXOU, BRON, BURKE, CHARPENAY, CHOMEL, DEGOUT, DI BARTOLOMEO, DIKSA, HALLOSSERIE, LE-TORREC, LEVY, MARCHAL, MONDELAIN, PRUDHOMME, RENAULT,** ; Messieurs **BLANCHON, SEGHIER**

**Parents délégués :** Mesdames **AUFRANC, BUISSON, CAMPILLO, , DESTAING, FAURE, LEGUEDOIS LEROULEY, LESPINE, MENDELSON, PATRY, PFISTER, PIJOURLET, SADOU, SCARFO, SOUTIF** Messieurs **CERANTOLA, COOK, DROMARD, DUMAS, GIRARD, LUIZARD, PLANCHOT**

**Mairie :** Monsieur **HABFAST (élu) ; DDEN :** M. **MOULIN ; Santé scolaire :** Mme **PEILLON**

**(En gras les présent/es)**

## Point sur les effectifs de l'école et les perspectives à la prochaine rentrée scolaire

L'école compte actuellement 332 élèves de primaire .

Les inscriptions sont encore en cours (actuellement neuf TPS, quarante-sept PS (l'an passé à la même époque nous en étions à une vingtaine), un MS, un CP, mais comme chaque année, à ce stade, il est encore un peu tôt pour savoir le nombre définitif. Il devrait y avoir des entrants extérieurs en section internationale mais cela dépendra des effectifs réels sur chaque niveau. Cela restera à la marge.

Nous commençons cependant à esquisser une répartition à la prochaine rentrée qui serait proche du schéma suivant :

Une classe de TPS/PS, trois classes de PS/MS, deux GS à faible effectif (dédoublage des grandes sections en REP dans la cadre du dispositif 100% réussite, trois CP à 14/15 par classe, quatre CE1 à 14/15 par classe, six classes ensuite pour les niveaux du CE2 au CM2 entre 20 et 24 élèves par classe selon les niveaux élèves. La dotation en moyen d'enseignement est stable. Nous saluons l'engagement des enseignantes quittant l'école en septembre :

Mme Hallosserie, coordonnatrice ULIS pour son travail remarquable ces trois dernières années

Mme Levy en CP et section internationale depuis trois ans avec nous aussi

Mme Marchal, GS et Mme Bernardeau CE2, appelées chacune vers d'autres aventures pédagogiques l'an prochain.

## Convention d'utilisation des locaux hors temps scolaire

L'association « Les ateliers du mouvement » (pour 2023) sollicite de nouveau le renouvellement de sa convention d'utilisation des locaux à la rentrée 2023. L'avis est favorable à ce renouvellement.

## Projets EPS et musical de l'école

**EPS :** Philippe MEUNIER, ETAPS « ville de Grenoble » intervient auprès de toutes les classes du CP au CM2 dans l'école depuis de nombreuses années. Le projet EPS qui cadre ces interventions, en mettant l'accent sur la cohérence des parcours d'apprentissages pour les élèves a été mené à bien (juste une réduction du nombre de séances de ski et quelques séances de natation supprimées en CE1. En CE2, les élèves ont pu mener à bien un cycle d'apprentissage du savoir rouler avec deux sorties en fin de cycle (l'Ile d'Amour et le Bois français). Nous remercions les parents agréés qui ont rendu possible ces sorties. Mme Di Bartolomeo, M. Meunier et un autre ETAPS de la ville assurant l'encadrement pédagogique de ces séances.

Cet apprentissage du cyclisme vise plusieurs objectifs (savoir rouler, gérer sa sécurité dans les déplacements, apprendre et respecter le code de la route) qui donnent tout son sens à ces sorties. Le cycle sera pérennisé dans la durée et étendu aux élèves de CM1 l'an prochain. La ville de Grenoble a mis des moyens cette année (achats de vélos et de casques) pour que chaque élève ait un engin à sa disposition.

## **Musique**

Isabelle Beurret, musicienne intervenant « Ville de Grenoble » met en oeuvre avec l'équipe enseignante un projet musical renouvelé chaque année. La dotation horaire allouée par la ville de Grenoble (via le Conservatoire de musique) est de 10 heures consacrées aux élèves d'élémentaire.

Cette année encore chaque niveau de classe a pu mener des projets spécifiques d'ouverture (Concerts au conservatoire , Momeludies CE1 et CE2, etc). Les CM ont eu un peu plus de mal à faire vivre le projet musical car l'espacement des séances n'a pas permis de garder la même dynamique que l'an passé. Dans le projet 2023/2024, une programmation différente est envisagée.

Les concerts des chorales de l'école ont eu de nouveau lieu en décembre et vous pourrez entendre les classes le 20 et le 22 juin dans le gymnase de l'école.

Nous remercions au travers de ces deux professionnels de qualité, Mme Beurret et M. Meunier, la ville de Grenoble pour cet effort important dans l'accompagnement des équipes enseignantes.

## **Enseignement de la reproduction humaine et éducation à la sexualité à l'école élémentaire**

Dans le cadre du parcours éducatif de santé de l'élève un enseignement de la reproduction humaine et une première éducation à la sexualité est abordé en classe. Dans notre école, c'est en classe de CM que ses apprentissages des élèves sont réalisés, en conformité avec les programmes de sciences. Les enseignant/es peuvent être accompagnés le cas échéant par des travailleurs sociaux (service de santé de la ville de Grenoble ou Planning familial). Ces notions sont abordées dans le respect des sensibilités des élèves avec des supports adaptés à l'âge des enfants. Cela fait partie des apprentissages obligatoires dispensés à l'école.

## **Fournitures scolaires**

Le comité de parents avait proposé de fédérer avec un opérateur un groupement d'achats pour aider les familles à équiper leur enfant dans la mesure de la demande de l'école d'un minimum de fournitures scolaires pour la prochaine rentrée. Une liste de fournitures et chaque année soumise à l'avis des parents délégués et mise à disposition des familles en juillet.

Cette liste respecte les préconisations de l'Education nationale (cf <https://www.education.gouv.fr/fournitures-scolaires-pour-la-rentree-7526>)

La mairie de Grenoble ambitionne de permettre la gratuité totale pour les familles à l'horizon 2024.

Cependant, l'équipe enseignante fait remarquer :

- que la dotation spécifique « fournitures scolaires » n'a pas augmenté (environ 29€/élève) depuis plus de dix ans.
- que le prix des fournitures de base (cahiers, colle, peinture,...) a explosé sur le site du prestataire retenu au titre du marché public (parfois le prix même a doublé). Il y a donc urgence à rallonger la subvention allouée aux classes. A Grenoble, il n'y a pas (contrairement à ce qui se pratique dans beaucoup de villes de l'agglomération) de dotation spécifique pour les manuels ou méthodes pédagogiques.

Le conseil d'école demande donc à la mairie de prendre en compte sans délai cette réalité qui va poser un vrai problème de fonctionnement à la rentrée prochaine. Comment faire pour résoudre ce dilemme : ne pas transférer aux familles l'envolée des prix des fournitures sans que les subventions soient augmentées ?

### **Sécurité**

Depuis 2020, le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) **rend obligatoire l'installation de défibrillateur (DAE) pour certains catégories d'établissements recevant du public (ERP)**. Cette obligation est en vigueur depuis : le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3. L'école Ferry entre dans ce cadre. Questionnée le 10 mai dernier sur ce point, la ville n'a à cette heure pas apporté de réponse à cette demande du directeur. A titre d'exemple, l'école Beauvert de Grenoble est dotée d'un tel équipement.

### **Occupation appartement 47 ter 4<sup>ème</sup> étage**

Depuis cet hiver un appartement accessible par les espaces intérieurs est occupé illégalement par des familles sans domicile. Un collectif solidaire a forcé l'entrée dans l'école et l'accès à cet appartement. La mairie a refusé de l'attribuer arguant qu'il n'y avait pas d'accès privatif. Le directeur a demandé depuis le début une clarification de cette situation, ne pouvant accepter que des personnes non autorisées circulent dans les espaces communs dans le temps où les élèves sont présents dans l'école. Il a aussi attiré l'attention de la mairie sur la sécurité, car l'occupation de cet appartement s'est fait sans garantie quant à l'usage d'appareils de chauffage d'appoint sur une installation électrique non vérifiée et n'ayant pas fait l'objet d'un contrat auprès de l'opérateur GEG qui a le marché sur Grenoble. A notre connaissance, aucune assurance n'a été demandée aux occupants.

La mairie (Mme Garnier adjointe écoles) en réponse à nos questions dit ceci : « *Cette occupation d'école est un squat, qui n'est que toléré par la Ville de Grenoble pour des raisons humanitaires, puisque les services de l'Etat responsables de l'hébergement ne lui trouvent pas de place. Toujours pour d'évidentes raisons humanitaires, un chauffage d'appoint a été installé quand le système normal de chauffage ne fonctionnait pas.*

*Par ailleurs, il est tout à fait normal, quel que soit le statut d'occupation des locaux, que les services techniques continuent à assurer leur entretien, notamment à réparer le chauffage ou les huisseries.*

Suite à une plainte de parent d'élève, deux officiers de police judiciaire sont venus en mars faire des constats et visiter les lieux.

Le directeur réaffirme que cette situation n'est pas acceptable, demande soit la régularisation de cette état de fait par le biais de l'attribution du logement, soit le relogement de la famille qui l'occupe actuellement. Il fait aussi remarquer que des enseignantes occupent actuellement deux appartements dans l'école, ainsi qu'une personne travaillant pour la ville. Ils ont des accès aux locaux, circulent en journée et ce sans que cela n'ait jamais posé de problème à qui que ce soit. Par contre, ils assurent leur logement et ont des clés qui leur ont été remises, alors que pour la famille dans l'appartement squatté, ce n'est pas le cas.

L'école ne peut être le lieu où sous des arguments humanitaires, on rend soluble la question de la précarité et du défaut de structure d'accueil pour les familles de migrants.

### **Travaux**

**Réfection des fenêtres** : pas de programmation de la suite du changement des huisseries semble-t-il cette année. Si le rythme qui avait été adopté (deux salles par an) avait été poursuivi, il aurait fallu dix ans pour changer toutes les fenêtres. Dans beaucoup de classes, il y a des fuites et l'isolation défectueuse fait que l'hiver, il fait froid, l'été très/trop chaud. Dans les salles rénovées, on apprécie le résultat. Il faut aussi prendre en compte les accès aux terrasses (portes passoires avec du simple vitrage en 4 mm très insuffisant).

Nous demandons non seulement la poursuite de ces travaux de réfection mais leur accélération.

**Mise en conformité de la salle des maîtres** : depuis 6 ans, le directeur demande à ce que la salle des maîtres soit mise en conformité avec la législation : 1 unité de passage = 19 personnes maximum. Le conseil des maîtres de Ferry est de 24 personnes.

**Porte coupe feu RDC 47 :**

Depuis six ans le directeur (et avec lui la commission de sécurité) demande à ce que la porte coupe-feu du RDC gauche (bâtiment 47) soit opérationnelle ; en cas de déclenchement de l'alarme, elle ne se ferme pas automatiquement. Nous attendons toujours que ce problème soit solutionné.

#### **Actions de l'association des parents d'élèves**

L'école remercie l'association des parents d'élèves de l'école pour la magnifique fête de l'école qui a eu lieu le samedi 03 juin. Organisation sans faille et belle énergie collective : un succès. Une nouveauté cette année avec une brocante le matin qui a créé une animation tout au long de la journée. Qui plus est, la météo a été de la partie.

Avec la vente de Chocolats de cet hiver, les bénéfices de ces actions du comité de parents permettent de financer certains projets dans l'école (clémentines jour de la course longue, papillotes de Noël, Clés USB pour les CM2 quittant l'école, co-financement du voyage des CM2 à Paris).

#### **Remerciements**

Nous remercions de nouveau la MJC pour le prêt de la salle de réunion rue de Moyrand, sans laquelle nous n'aurions pas d'espace suffisant pour réunir le conseil d'école.